

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2022_01_12_23

☞..... Multi-accueil Nougatine - Psychologue vacataire - Désignation pour l'année 2023.

Date de la convocation

▪ 25 novembre 2022

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

M. MARLOT Loïc	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme NOURTIER Fabienne	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOLIE Pascal	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme DREUSLIN Estelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme NOËL Laure

SERVICE PETITE ENFANCE

**MULTI-ACCUEIL NOUGATINE - PSYCHOLOGUE VACATAIRE
DESIGNATION POUR L'ANNEE 2023**

Conformément à l'article R.2324-29 1° du **décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants**, le projet d'établissement doit intégrer des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à un psychologue :

➤ **Six vacations de deux heures** pour le personnel du multi-accueil Nougatine pour l'année 2023.

En conséquence,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de désigner **Madame FOLLY**, Psychologue, pour assurer les vacations au multi-accueil Nougatine.

PRECISE que ces vacations interviendront six fois pour le personnel pour l'année 2023.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives nécessaires pour le paiement des honoraires dus à **Madame FOLLY**, Psychologue soit un montant de **90 € (quatre-vingt-dix euros)** de l'heure.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#